

La nouvelle gouvernance de l'hôpital issue de la loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoires » amène des changements profonds dans la manière de « piloter » cette institution où la logique administrative-gestionnaire se substitue à la pensée clinique. Ainsi, il est exigé que chaque action soit codée et soumise à une évaluation quantitative cela à des fins de rentabilité. Or, nos pratiques, qu'elles se situent sur l'axe de la clinique du sujet ou institutionnel, demandent de la disponibilité, de l'espace et du temps pour que puissent se déployer et s'élaborer une pensée.

A cela s'ajoute un fait d'actualité, celui de l'avènement du titre de psychologue, qui vient souligner une méconnaissance du travail du psychologue.

Qu'en est-il alors de pratiques actuelles et à venir pour les psychologues ?
 Qu'est ce qui définit la spécificité du psychologue et quelle est sa place ?
 Y a-t-il des aménagements à inventer ou ré-inventer ?
 Le travail du psychologue est-il quantifiable ?

Dans un tel contexte, quelles réflexions mettre en œuvre pour continuer à garantir une prise en compte de la dimension psychique ?

PROGRAMME

- 8h30 Accueil des participants
 9h00 Ouverture de la journée :
 Vincent THOMAS, Directeur du CHSS
 Sophie POIRIER, secrétaire du collège des psychologues du CHSS
- 09h30 F. MARTY,
 « *A propos du titre de Psychothérapeute* »
- 10h15 Discussion
- 10h45 J. C. ROUCHY,
 « *Soumission ou résistance aux systèmes d'emprise* »
- 11h30 Discussion
- 12h00 Déjeuner
- 14h00 A. SIROTA,
 « *La prescription de codage quantitatif, un révélateur de l'ignorance des soins psychiques* »
- 14h45 Discussion
- 15h15 Pause
- 15h30 M. Normand,
 « *La place du psychologue : une place extime* »
- 16h15 Discussion
 16h45 Table ronde, conclusion de la journée
- BULLETIN D'INSCRIPTION**

Inscription obligatoire (places limitées)
A retourner avant le 15 Octobre 2011

Nom :

 Prénom :
Adresse :

 Code postal :

 Ville :

 Tél :

 e-mail :

TARIFS

Etudiant,	demandeur
d'emploi.....	5€
Inscription individuelle.....	10€
Inscription formation continue.....	20€

Ci-joint un chèque de, à l'ordre du trésor public.

Date : Signature :

A retourner à :

Mme TROQUET
Service de formation Continue du CHSS
20 av. du 19 Mars 1962, BP 4
5572700 ALLONNES
Tél : 02.43.43.52.